

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-356

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDTM / SEATR/Gestionnaire des structures

27-2023-11-23-00002 - Arrêté DDTM_SEATR_23_12 pour une autorisation temporaire d'activité agricole pour Monsieur Luc DORCHIES (2 pages)

Page 3

DDTM

27-2023-11-23-00002

Arrêté DDTM_SEATR_23_12 pour une
autorisation temporaire d'activité agricole pour
Monsieur Luc DORCHIES



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

Arrêté n°DDTM/SEATR/23-12 pour une autorisation temporaire d'activité agricole

Le Préfet de l'Eure

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 732-40 et D. 732-56 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet de l'Eure – Simon BABRE ;

VU l'arrêté préfectoral DCAT-SJIPE-2023-21 du 29 septembre 2023 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur François LANDAIS, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

VU la décision du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure DDTM/2023-06 de subdélégation en matière administrative du 4 octobre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/SEATR/2023-06 du 26 juin 2023 portant composition et compétence de deux sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de l'Eure ;

VU la demande de Monsieur Luc DORCHIES déposée le 31 octobre 2023 à la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure visant à obtenir la prolongation de l'autorisation de poursuivre son activité agricole et conserver ses prestations d'assurance vieillesse liquidées par un régime obligatoire ;

VU l'avis favorable de la section « structures, économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation du 23 novembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Luc DORCHIES souhaite continuer à exploiter 6 ha 22a 10ca dans l'attente d'une décision du juge des tutelles concernant la propriétaire des surfaces ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ;

ARRÊTE

Article premier :

Monsieur Luc DORCHIES est autorisé, conjointement, à poursuivre son activité agricole et faire valoir ses droits à la retraite pour une durée deux ans à compter du 1^{er} décembre 2023 soit **jusqu'au 30 novembre 2025**.

Article 2 :

Le directeur régional de la caisse de mutualité sociale agricole de Haute-Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure – 1 avenue du Maréchal Foch – CS 20018 – 27020 Evreux Cedex
Tél. (standard) 02 32 29 60 60

Article 3 :

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification au bénéficiaire par recours gracieux auprès du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen.

Évreux, le 23/11/ 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La responsable du service économie
agricole et territoires ruraux



Isabelle VIDALOU